Conseil des Femmes
francophones de Belgique asbl

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Conseil des Femmes Francophones de Belgique, A.S.B.L.
Siège : 10 rue du Méridien, 1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0408.172.436 – RPM Bruxelles
info@cffb.be TEL : 02/229.38.21

Conseil des Femmes Francophones de Belgique

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique base ses travaux sur la Déclaration de Beijing -Pékin+25 ainsi que la Convention d'Istanbul.

Le programme d'action trace les lignes à suivre pour éliminer tous les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée en participant pleinement, et sur un pied d'égalité, à la prise de décisions dans les domaines économique, social, culturel et politique.

Objectifs stratégiques poursuivis par nos membres, sections et commissions de travail regroupant des représentantes de nos associations membres et des expert.e.s :

1. Amélioration des conditions socio-économiques

1.1. Commission Socio-économique

Au cours de l'année 2024, la commission socio-économique a continué à travailler sur les dossiers récurrents. Les sujets que traite la commission sont nécessairement liés à l'actualité politique et destinés à faire prendre en considération nos revendications dans les sphères politiques et sociales de manière aussi concrète que possible.

La fin de la législature 2020-2024 ainsi que les élections fédérale, régionale et européenne ont ralenti la production législative durant la période en revue, à l'exception de quelques projets dont la gestation a été particulièrement prudente.

1. **Statut du chômeur cohabitant/ discrimination entre cohabitants et isolés**

- Recours devant la Cour Constitutionnelle (Aff. Jammar) et ensuite devant la Cour du Travail de Liège qui avait posé la question préjudicielle. Après les mémoires en réplique et en réponse de l'ONEM, nous attendons toujours la fixation de l'audience. Une participation financière (modeste) a été renouvelée comme partie intervenante au procès.
- Communiqué de presse commun pour la plateforme « stop au statut du cohabitant » rédigé par le CFFB.
- Articles pour la Chronique de la LDH et le CAL Liège (rédigé par la présidente de la

commission, Dominique De Vos)

- Publication sur le site du CFFB d'une analyse critique de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 14 décembre 2023 (rédigée par Dominique De Vos).

https://www.cffb.be/quand-la-loi-nest-pas-juste-arret-de-la-cour-constitutionnelle-14-xii-2023-cohabitant-en-chomage/

2. Congés thématiques

Dans le paquet des mesures d'économies, l'arrêté du 26 janvier 2023 a introduit une série de restrictions aux droits d'accès à plusieurs congés thématiques ainsi que le montant des allocations d'interruptions de carrière et crédit temps. Soutien au recours introduit par les syndicats par une contribution juridique en droit de l'égalité. La procédure est en cours.

3. Travailleurs du sexe

- Rédaction d'un courrier aux trois ministres auteurs du projet de loi sur les TDS sous contrat de travail (avril 2024). Ce courrier a été transmis à tous les membres de la commission à leur demande, conjointement à l'avis du Conseil de l'Egalité des Chances (https://conseildelegalite.be/media/475/download?inline).

- La présidente a relayé nos préoccupations lors de la discussion en commission des affaires sociales (avril 2024).

- Réponse commune des trois ministres.

- Analyse des arrêtés d'exécution.

- Préparation d'une journée de réflexion en 2025 publique dont l'objectif est (au moins) triple :

  - information objective et critique de la réglementation de mars 2022 (droit pénal sexuel) à mai 2024 (TDS).
  - organisation d'une veille de la mise en œuvre de la loi en vue d'une intégration (d'initiative) dans le processus d'évaluation prévu dans la loi même.
  - renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

4. Pension

- Suivi de dossiers ayant un impact plus prononcé pour les travailleuses : protestation contre l'introduction d'une condition supplémentaire de 20 ans de « travail effectif » dans le calcul de la pension (cf arrêté de janvier 2023). Seuls quelques congés (maternité, palliatif, pause d'allaitement et l'inactivité due à un handicap), seront assimilés à un emploi effectif. Près de 40% des femmes subiraient une perte de revenus, En moyenne, ces femmes perdent 440 euros de pension par an.

- Approbation de l'avis 170 (7 juillet 2023) du Conseil de l'Egalité des Chances entre hommes et femmes en réaction à l'avis du CNT et le rapport du Bureau du Plan. Cet avis rappelle les positions fondamentales en matière de droits propres, de paupérisation, et aborde plusieurs questions comme le splitting https://conseildelegalite.be/media/473/download?inline.

- Analyse de la loi de réforme des pensions (votée in extremis en 2024).

5. Monoparentalité

- Collaboration à la « plateforme créances alimentaires » et adhésion aux revendications relatives aux créances non payées (Ligue des Familles).
- Participation au comité d'accompagnement et aux conclusions de l'étude fédérale « création d'un fonds universel et automatique ». L'étude a été finalisée en début 2024 et approuvé par le comité.

6. Temps partiel

Conférence nationale pour l'emploi : la présidente a exposé la genèse des avis du Conseil de l'Egalité des Chances entre H et F et les propositions du CFFB et du CEC

- https://www.evenements.emploi.belgique.be/fr/evenements-du-spf/conference-annuelle-sur-lemploi-le-21-septembre-2023-en-ligne.

- https://www.evenements.emploi.belgique.be/sites/default/files/content/events/2023/Conf%C3%A9rence%20nat.%20pour%20l%20%27emploi%2021%20sept.2023%20%20DDV%20%281%29.pptx

- Article sur l'histoire du temps partiel dans la revue Dynamique du Carhop par Dominique De Vos

- https://www.carhop.be/revuescarhop/index.php/2024/06/20/le-temps-de-travail-ne-se-partage-pas-equitablement/

7. Participation à la coalition WAW pilotée par JUMP

Lancement en juin 2024 et propositions de plusieurs thèmes à traiter par la commission.
Parmi eux : analyse des déclarations de politiques des gouvernements wallon, de la fédération Wallonie-Bruxelles, régionale bruxelloise et fédérale lorsqu'elles seront disponibles, note sur l'AIR (dont le test genre), projet de journée sur les économistes et leur vision éventuellement féministe.

1.2. Université d'automne sur la thématique de l'accueil de l'enfance

Le samedi 30 novembre 2024, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique a réuni des actrices et acteurs essentiels dans le domaine de l'accueil de l'enfance : l'ONE, des fédérations de milieux d'accueil, comme la FSMI et la FILE, Soralia, les conseils de l'Egalité des Chances entre les Hommes et les Femmes bruxellois et wallon et le représentant de la ministre Valérie LESCRENIER en charge de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Déclaration de Politique Communautaire de juillet 2024 a fourni l'occasion de continuer à se pencher sur ce vaste dossier crucial pour permettre aux parents, mères et pères, d'exercer une activité professionnelle et sociale en toute sérénité: «les crèches constituent un élément primordial de maintien de l'emploi et la remise à l'emploi, en très grande majorité des femmes» (chapitre Famille) reconnaissant ainsi que ce sont les femmes qui assument la majorité des responsabilités de l'éducation des enfants et que la pénurie actuelle de places d'accueil les impacte particulièrement. Le gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles avance des objectifs ambitieux pour la législature 2024 – 2029 dans un contexte difficile.

En effet, la diminution du nombre de places d'accueil de 1700 unités depuis 2019, les tarifs prohibitifs pour les ménages au revenu faible, dont les familles monoparentales, la pénurie endémique de puéricultrices et de personnel pour le secteur de l'enfance y compris l'Accueil Temps Libre (ATL), une concurrence entre l'accueil public et le privé présentant un risque d'encourager la marchandisation du secteur (encouragement des crèches d'entreprises, hausses tarifaires, diminution de la qualité de l'accueil, diminution des conditions de travail, …), nécessitent des engagements politiques fermes.

Le CFFB et ses partenaires notent avec satisfaction certains d'entre eux. Principalement le financement de 1, 5 ETP pour 7 enfants, la revalorisation - y compris barémique - de la profession de puéricultrice, des aménagements de fins de carrière, une campagne de promotion de la profession, le passage des accueillantes conventionnées en statut de salariée, la simplification administrative de l'octroi de subventions, la relance de la réforme de l'ATL (diminution de la précarité du personnel de l'extrascolaire, stages de vacances, etc.), l'accompagnement des parents avec une attention spéciale pour les parents solos, le soutien aux services d'accueil des enfants malades à domicile (cadre juridique clair et liste des possibilités centralisée). Toutefois, nous insistons pour que ces engagements soient mis en œuvre dans une programmation durant la législature et reçoivent les moyens budgétaires pérennes à la hauteur des objectifs.

Considérant l'impérieuse nécessité de mettre l'enfance au rang des préoccupations essentielles d'une société pour son avenir et l'évolution des générations à venir en termes d'éducation, de socialisation et de développement individuel épanouissant, quelques points méritent plus de fermeté encore tant en ce qui concerne l'accessibilité de l'accueil que sa qualité.

- Améliorer l'accessibilité financière en fonction des revenus des parents (PFP), tout en tenant compte des enfants vivant dans la précarité ou ayant des besoins spécifiques.

- Augmenter les effectifs (+ 700 puéricultrices) et assurer un taux d'encadrement propice à s'occuper d'enfants avec toute l'empathie dont ils ont besoin conformément à la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

- Rendre attractifs les métiers de l'enfance par une formation de base actualisée et continue, des contrats stables et des horaires permettant de combiner, sans stress, vie privée et vie professionnelle, de nature à « fidéliser » le personnel, une augmentation de la rémunération de toutes les professionnelles quel que soit leur statut.

- Privilégier l'accueil subventionné plutôt que d'encourager les crèches d'entreprises (marchandisation, dépendance de l'employeur, avantage salarial non cotisable, etc.)

- Inviter les pouvoirs locaux à investir dans l'Accompagnement Temps Libre de leur territoire, en complément des subventions de l'ONE, en recrutant davantage, en stabilisant les contrats et pratiquant les horaires compatibles avec la vie privée (suppression des horaires coupés), en rénovant les locaux, en soutenant les coordinations ATL, etc.

Le CFFB interpellera chaque année la ministre chargée de la petite enfance et le gouvernement de la Fédération Wallonie -Bruxelles afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de toutes leurs intentions d'accroitre l'offre de places et d'améliorer significativement les conditions de travail des professionnelles du secteur de l'enfance.
Nous serons également attentives aux réponses que le gouvernement fédéral donnera aux demandes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de déductibilité des frais de garde d'enfants, de baisse du taux de TVA pour la rénovation des bâtiments, d'une révision des congés parentaux en dépit des points d'accrochage entre partenaires sociaux.

2. Lutte contre les violences faites aux femmes

2.1. Violences gynécologiques et obstétricales dans les parcours d'avortement

En 2024, la commission éthique a travaillé en collaboration avec la commission violences, au travail d'étude et de sensibilisation sur les violences gynécologiques et obstétricales dans les parcours d'avortement, une problématique jusqu'ici peu éclairée.
Les travaux ont permis de contribuer à une compréhension fine et approfondie des violences gynécologiques et obstétricales ainsi qu'à leur prévention dans tous les parcours de soin, y compris de l'IVG.

L'intérêt de cette nouvelle problématique est né d'une étude réalisée en 2023 par la commission violences du CFFB en collaboration avec Synergie Wallonie, révélant que de nombreuses femmes avaient subi des violences gynécologiques et obstétricales (VGO), allant du manque d'écoute à des agressions médicales injustifiées. Ces violences affectent non seulement la qualité des soins, mais ont aussi des répercussions graves sur le suivi médical et le bien-être des femmes.

Le colloque **« Pour des soins sans violence – L'IVG face aux VGO »** a été conçu pour aborder un aspect rarement discuté : les violences subies par les femmes exerçant leur droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). L'objectif principal était de sensibiliser les professionnel·les de santé, les décideurs politiques et le grand public à la nécessité d'une prise en charge respectueuse et bienveillante des femmes recourant à l'IVG, tout en luttant contre les stigmatisations et les refus de soins qui constituent des formes spécifiques de VGO.

L'évènement s'est tenu le 16 septembre 2024 à la Maison Amazone et a débuté à 8h30 avec un accueil des participant·es, suivi d'une introduction à 9h00 présentant les objectifs du colloque. À 9h15, les résultats de l'étude « Pour un avenir sans violence gynécologique et obstétricale » ont été exposés, accompagnés de la présentation d'un outil de sensibilisation destiné aux femmes.
La présidente de la commission éthique, Sylvie Lausberg, est ensuite intervenue sur les enjeux contemporains de l'accès à l'IVG, mettant en avant les défis législatifs et culturels persistants. Les témoignages de femmes ayant subi des violences au cours d'une IVG ont marqué le public et ont permis d'exemplifier les éléments de l'étude.

Après une pause à 10h45, Siham Zaytouni, gynécologue obstétricienne, a présenté une analyse détaillée des différents types de VGO rencontrés dans les parcours d'IVG, tout en proposant des stratégies de prévention et de prise en charge respectueuse.
Une séance de questions-réponses a suivi, favorisant un échange constructif entre intervenant·es et participant·es. L'évènement s'est conclu à 12h00 par un moment de catering et de discussions informelles, permettant de renforcer les réseaux professionnels et associatifs présents.

Le colloque a réuni un public diversifié, incluant des professionnel·les de santé, des représentant·es d'associations féministes, des décideur·ses politiques ainsi que des citoyen·nes sensibilisé·es aux enjeux liés à l'IVG et aux violences gynécologiques et obstétricales.

Ce colloque a ainsi constitué une étape importante dans la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales, en abordant spécifiquement les discriminations subies par les femmes ayant recours à l'IVG. Il a permis d'affirmer l'importance de renforcer les droits

des patientes, l'accès à l'IVG en ce compris l'accompagnement et la lutte contre les VGO pour garantir des soins respectueux de l'autonomie et de la dignité des femmes.

3. Le corps des femmes et le droit à la santé

3.1. Droit à l'avortement en Belgique

La commission éthique a poursuivi son travail de veille et de plaidoyer sur les droits sexuels et reproductifs des femmes, en particulier l'IVG. Le 19 septembre 2024, peu avant la journée internationale de lutte pour le droit à l'avortement, la commission éthique du CFFB a participé, via la plateforme Abortion Right dont le CFFB est membre, à une action de sensibilisation pour le droit à l'avortement en Belgique. L'objectif de cette action était de sensibiliser la société civile et les décideurs politiques à la situation des femmes qui en Belgique ont dépassé le délai de 12 semaines pour pouvoir avorter. Il a été rappelé qu'en moyenne 350 femmes belges partent chaque année aux Pays-Bas pour accéder à l'avortement. Un autre objectif poursuivi était de plaider pour l'adoption d'une loi qui dépénalise l'IVG et mette en œuvre les recommandations du rapport d'experts (avril 2022).

L'activité a débuté à 8h30 avec le départ d'un bus depuis la Rue Théodore Verhaegen à Saint-Gilles, pour rejoindre la Place Poelaert à Bruxelles, où l'événement s'est clôturé à 12h00.
Inspirée par les « bus de femmes » des années 1970 qui emmenaient les femmes en quête d'un avortement sécurisé aux Pays-Bas, cette mobilisation a rappelé qu'en 2021, 371 femmes belges ont dû se rendre aux Pays-Bas pour avorter à cause du délai légal de 12 semaines en Belgique. Le bus portait le slogan : « Nous devons encore avorter aux Pays-Bas. L'avortement est un droit, changez la loi ».

Devant le Palais de Justice, les activistes sont descendues du bus, portant un bagage et une tulipe des Pays-Bas, ainsi qu'un foulard violet symbolisant la lutte pour la justice de genre. Une série de témoignages de femmes ayant été contraintes d'avorter aux Pays-Bas ont été partagés auprès du public présent composés de citoyens, membres de la société civile et décideurs politiques (environ 80 personnes au total).

Cette action a suivi une campagne plus large, initiée par l'envoi de cartes postales des Pays-Bas aux parlementaires belges, témoignant des difficultés rencontrées par les femmes face à une législation jugée restrictive. La plateforme Abortion Right a ainsi sensibilisé le public présent à la nécessité de considérer et de reconnaître l'IVG comme un droit fondamental sans condition ni discrimination.

L'évènement a donc permis de sensibiliser le public et les décideurs politiques aux réalités vécues par les femmes ayant dépassé le délai de 12 semaines pour avorter en Belgique, renforçant ainsi le plaidoyer pour un changement législatif urgent et nécessaire.
La presse était présente belge et internationale. A cette occasion, la présidente de la commission, Sylvie Lausberg, a donné une interview à Euronews TV sur les enjeux de la lutte pour le droit à l'avortement en Belgique.

3.2. Commission Ethique

1) Publication des actes du Colloque « Grossesses et Maternité »

A l'occasion du 25 novembre 2024, la commission éthique a mis en ligne les actes du colloque Grossesses et maternité, organisé au Sénat le 9 mars 2023.

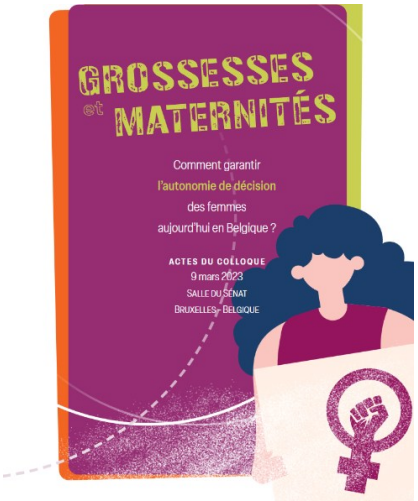

2) Parentalité et vulnérabilité : comment allier devoir de protection de l'enfant et autonomie de la femme

Dans le prolongement des travaux de la commission, la présidente a été invitée à participer au colloque « **Parentalité et vulnérabilité : comment allier devoir de protection de l'enfant et autonomie de la femme ?** », organisé par l'Hôpital Universitaire de Bruxelles, le 10 décembre 2024 sur le campus Erasme. Son rôle était de commenter et alimenter le débat après une première table ronde sur la question de l'interruption de grossesse pour indication psychosociale, le continuum IVG-IMG et la stigmatisation de la pathologie psychiatrique comme indication légitime d'interruption, en compagnie de Franck Devaux, éthicien et président du comité d'éthique de l'hôpital des enfants.

3) Participation de Sylvie Lausberg et Viviane Teitelbaum à la table Ronde sur la GPA

A l'occasion de la table ronde sur la GPA organisée par le CWEHF - Conseil Wallon pour l'Egalité entre les hommes et les femmes, le CFFB a pu être représenté.

Programme :

- 13h40-14h : Mme Sylvie LAUSBERG - Présidente de la Commission éthique du CFFB
- 14-14h20 : Mme Viviane TEITELBAUM - Vice-présidente du Lobby européen des femmes
- 14h20-14h40 : Mme Valérie LOOTVOET - Directrice de l'Université des femmes
- 14h40-15h00 : Mme Patricia BARLOW - Gynécologue au CHU St-Pierre à Bruxelles
- 15h00–15h20 : Mme Candice AUTIN - Gynécologue pratiquant la GPA 15h20-15h40 : Mme Miriam BEN JATTOU – Avocate à l'asbl Femmes de Droit, Droit des femmes

4) Réaction à l'inscription de l'IVG dans la Constitution française

Sylvie Lausberg, la présidente de la commission éthique, a expliqué dans les médias sur l'intérêt d'une telle inscription : une telle décision protégerait davantage l'accès à l'avortement pour les femmes.

« En Belgique, le souci c'est qu'on est encore en train de discuter de détails, et ce sont des questions périphériques à la question centrale 'est-ce que les femmes ont le droit d'accéder à l'avortement de manière libre, éclairée et autonome ?'.

La question de la constitutionnalisation, c'est la protection de l'accès à l'avortement et on voit très bien en Belgique qu'on a des groupes et des partis politiques qui reviennent sur cette question en considérant que les femmes n'ont pas à décider seules si elles veulent, ou non,

garder une grossesse. Donc clairement, il faudrait que cet accès soit garanti. Ça permettrait aussi d'avoir une garantie au-delà des jeux politiques. On a assisté à une instrumentalisation du dossier sur le dos des femmes », explique Sylvie Lausberg.

Selon elle, l'ajout du droit à l'IVG dans la Constitution belge ne dépend que de la volonté du politique. « *On a une proposition de loi toujours pendante à la chambre, donc on pourrait la voter maintenant, mais pour ça il faut une volonté politique* ».

La présidente de la commission veut même aller plus loin. « *Ce que nous voulons, c'est un droit européen, pour protéger les droits de toutes les femmes d'Europe », avant de conclure avec des chiffres choc, « 40.000 femmes meurent chaque année dans le monde des suites d'un avortement non-sécurisé et des millions de femmes sont blessées à vie ».* »

Interview sur RTL : https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/inscription-du-droit-livg-dans-la-constitution-en-france-quest-ce-qui-bloque-en/2024-02-29/article/643098

5) Réaction au premier féminicide en 2024

Interview de Sylvie Lausberg sur LN24, présidente de la commission éthique et également ancienne présidente du Conseil des Femmes Francophones de Belgique (2018 à 2022).

« *L'année vient seulement de débuter et les drames sont déjà à la Une de l'actualité. Une femme de 43 ans a été tuée par son mari hier à Waregem, en province de Flandre occidentale. C'est vraisemblablement le premier féminicide de l'année 2024. On en parle avec Sylvie Lausberg, secrétaire générale du Centre Européen du Conseil International des Femmes.* »

Interview : https://www.ln24.be/videos/2024/01/04/la-belgique-connait-deja-son-premier-feminicide-en-2024-qfzxlrk/

4. Le genre dans l'enseignement

4.1. Commission Enseignement

La commission Enseignement a connu une année 2024 riche en activités et en collaborations stratégiques. Elle a été marquée par plusieurs rencontres, collaborations et contributions essentielles à la promotion d'une éducation inclusive.
La commission a consolidé son rôle en tant qu'acteur clé dans la promotion de l'égalité des genres dans le système éducatif et continuera en 2025 à porter des initiatives structurantes en faveur d'une éducation plus inclusive et égalitaire.

1. Réunions et collaborations

Janvier - Avril 2024

- **Collaboration avec Bruzelle** : la commission a accueilli Bruzelle au sein de ses membres. Véronica Martinez a présenté les actions menées par Bruzelle, notamment en matière de sensibilisation à la précarité menstruelle dans les milieux éducatifs.

- **Développement de modules de formation** : en collaboration avec Nina Plateau, la commission a initié le développement de modules de formation sur l'intégration de la dimension de genre dans l'enseignement, destinés aux enseignant.es.

- **Dépôt d'un projet à Alter Egales** : la commission a soumis un projet dans le cadre de l'appel à projets Alter Egales 2024, en lien avec la ménopause. Celui-ci n'a malheureusement pas été retenu mais a demandé plusieurs semaines de préparation.

Février - Juin 2024

- **Amélioration du site web** : une refonte partielle du site web du CFFB a été entreprise afin de mieux valoriser les travaux et publications de la commission.

- **Contributions au mémorandum** : la commission a participé activement à la rédaction du mémorandum du CFFB, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres dans la formation initiale des enseignant.es et la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'éducation.

- **26 février 2024** : présentation de Chloé TRAN PHU, de Média Animation, sur le projet eMERGE, un outil de sensibilisation au genre et aux médias pour les écoles.

- **28 mars 2024** : intervention de Camille Provost, qui a partagé sa vision et ses projets en lien avec la transformation de l'enseignement pour une meilleure prise en compte des enjeux de genre.

- **23 octobre 2024** : réunion avec Francis Hourant, représentant de WorldSkills, qui a présenté la

Compétition nationale des métiers et son impact sur l'inclusion des filles dans les filières techniques et scientifiques. La commission a discuté des stratégies pour encourager une meilleure représentation des filles dans ces domaines, notamment à travers des partenariats avec les écoles et des campagnes de sensibilisation.

2. Actions et prises de position

Communiqués de presse et carte blanche

- **Carte blanche – Pour une réelle gratuité des frais scolaires** : publiée sur le site du journal *Le Soir*, cette carte blanche, signée par Delphine Michel, met en avant les inégalités liées aux frais scolaires et leur impact sur la charge mentale des mères. Elle appelle le gouvernement à assurer une véritable gratuité de l'enseignement obligatoire.

- **Communiqué de presse – Inquiétudes face à la DPC 2024-2029** : la Commission Enseignement du CFFB a exprimé ses préoccupations concernant l'absence de mesures concrètes pour l'égalité des genres dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC). Cette prise de position a été largement relayée et a permis d'engager un dialogue avec les acteurs politiques.

Rencontres institutionnelles

- **Rencontre avec la Ministre Valérie Glatigny (31 octobre 2024)**
    - Échanges sur la suspension des inspections de la gratuité scolaire et ses conséquences sur l'égalité des chances.
    - Discussion sur l'intégration du genre dans la formation initiale des enseignant.es et la nécessité de modules obligatoires.
    - Propositions pour renforcer la présence des filles dans les STEM et assurer un suivi méthodologique des mesures mises en place.
    - Questionnements sur la formation EVRAS et l'accompagnement des écoles sur ces thématiques.
    - Sensibilisation à la surcharge numérique dans l'éducation et à la nécessité d'un cadre réglementaire clair.

- **Rencontre avec Alain Deneef au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (26 février 2025)**
    - Présentation des recommandations du CFFB sur l'égalité des genres dans l'enseignement.
    - Discussion sur le financement des initiatives éducatives en faveur de l'égalité des genres.

- Évaluation des réformes en cours et perspectives pour améliorer l'impact des politiques publiques.

5. Le CFFB à l'international

5.1. Le 8 mars 2024 – Journée Internationale des droits des femmes Marche Mondiale des Femmes

En 2024, pour la journée internationale des droits des femmes, la Marche Mondiale des Femmes – Belgique visait notamment à pointer l'impact négatif des politiques d'austérité sur les conditions de vie des femmes, "limitant leur autonomie et les maintenant dans la précarité". Le CFFB a coordonné le cahier de revendications de l'ensemble des associations partenaires de la Marche Mondiale des Femmes – Belgique.

Le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), et surtout la dépénalisation totale du droit à l'avortement en Belgique, figurait également parmi nos doléances.

L'inégale répartition du travail du "care" (qui renvoie au fait de prendre soin des autres, que ce soit professionnellement ou dans la vie privée) a en outre été mis en lumière.

En 2024, la manifestation s'est déroulée au départ de la gare Centrale de Bruxelles, et ses alentours (place de l'Albertine) avec plusieurs interventions et animations. Elle a réuni plus de 15.000 personnes.

L'équipe du CFFB était présente à Bruxelles avec son stand. C'était notamment l'occasion de présenter notre **mémorandum en vue des élections régionales et fédérales :**
https://www.cffb.be/wp-content/uploads/2024/03/Memorandum-CFFB-2024.pd f

Ce mémorandum aborde de nombreux sujets fondamentaux pour les femmes et formule des revendications aux politiques concernant la santé, l'enseignement, le socio-économique, les violences, mais aussi au niveau de la représentation des femmes dans tous les domaines.
Ces revendications se fondent sur l'expertise de nos associations-membres et de nos commissions d'expertes.
Il était important que le CFFB sensibilise les électrices mais aussi les différents partis présents à la marche quant aux enjeux électoraux touchant les filles et femmes.

6.2. La commission Relations internationales et Europe du CFFB

La commission Relations internationales et Europe du CFFB ainsi que le CECIF ont organisé une conférence – déjeuner sur « Le rôle des associations de femmes et des féministes dans la prévention de la radicalisation des femmes » par Gülden Heeneman

Cette conférence a eu lieu le vendredi 26 avril 2024 de 12h à 14h à Amazone (rue du Méridien, 10 à 1210 Bruxelles).

Gülden Henneman est une politologue allemande d'origine turque. Elle a travaillé à l'Office pour la protection de la Constitution de 2009 à 2015 et a été cheffe du département de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme au ministère bavarois de la Justice de 2015 à 2020.

Elle travaille actuellement au ministère de la Justice avec un accent particulier sur la radicalisation des femmes et la radicalisation en prison. Elle est également cheffe du Bureau central de coordination des mesures contre l'extrémisme et cheffe de l'unité opérationnelle de lutte contre l'extrémisme (OpEEx) dans le système pénitentiaire bavarois.

6.3. Lobby Européen Des Femmes (LEF)

Le CFFB poursuit son engagement au sein du Lobby Européen des Femmes.

Viviane Teitelbaum est membre de l'Observatoire LEF sur les violences envers les femmes, pour le CFFB et le NVR.

Travail effectué au sein de la commission violences du LEF en 2024 :

- Participation aux réunions de l'Observatoire des Violences en ligne ;
- Participation aux réunions de « Brussels Call » dont le CFFB est membre et qui travaille sur le modèle égalitaire (abolitionniste) sur la prostitution et l'exploitation sexuelle ;
- Participation au travail sur la nouvelle directive européenne sur les violences faites aux femmes et contribution aux amendements qui ont été envoyés ;
- Présentation au sein de l'Observatoire sur le nouveau code pénal sexuel et la nouvelle approche sur la prostitution en Belgique et les conséquences ;
- Participation dans divers panels pour le LEF au Parlement européen

Viviane Teitelbaum et Sylvie Lausberg sont également membres de la Task Force relative aux Droits sexuels et reproductifs au sein du LEF. Elles ont ainsi participé aux travaux ayant abouti aux recommandations finales sur la gestation pour autrui, mais aussi sur l'avortement sûr et légal.

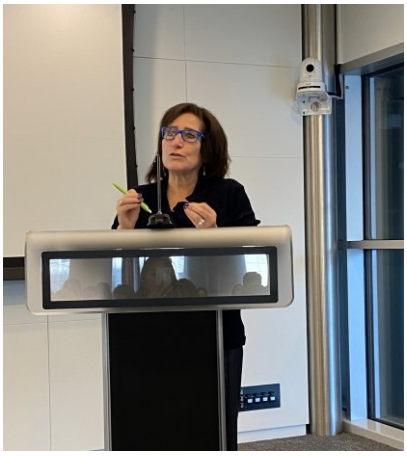

6.4. Participation au CECIF (Conseil Européen du Conseil International des Femmes)

L'AG s'est déroulée du 20 au 22 juin à Vilnius. Le CFFB y était représenté par Sylvie et Viviane.
Les 4 nouveaux axes prioritaires pour notre travail des 3 prochaines années ont été définis :

Résolution 1325

L'ECICW continuera de travailler sur la Résolution 1325 alors qu'elle célébrera ses 25 ans. Nous voulons amplifier son impact sur le viol comme arme de guerre, soutenir les victimes et contribuer à la construction de coalitions pour la résolution des conflits, le dialogue et le renforcement de la solidarité, développer une diplomatie féministe. Mais aussi continuer à exprimer notre solidarité envers les femmes iraniennes et afghanes, victimes de l'apartheid sexuel.

Influence masculiniste

Nous voulons analyser et contrer le discours et l'influence masculinistes en politique ; dans les tribunaux, dans les mentalités… (Batailles pour la garde, épouses traditionnelles, fausses accusations, santé mentale, éducation)

Suivre l'argent…

Quand et où l'argent est utilisé pour exploiter les femmes : Maternité de substitution ; Prostitution ; Trafic ; Ou impacte les droits des femmes sur ses décisions : Pilule abortive ; Autonomie corporelle ; DSSR, etc.

Changement climatique

Les femmes jouent un rôle vital dans la lutte contre le changement climatique, à la fois en tant que victimes vulnérables et en tant qu'agents actifs du changement. Leur inclusion dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation, ainsi que leur autonomisation, est cruciale pour un avenir plus durable et équitable.
Ensuite, nous avons eu une présentation de Gulden Henneman sur la radicalisation des femmes et pour finir l'équipe de European Institute for Gender Equality (EIGE) nous a fait une présentation très intéressante de son travail.
Nous avons également adopté une procédure pour pouvoir présenter des motions lors de nos Assemblées Générales.
Les comptes et le budget ont également été approuvés !

Nous avons également signé diverses cartes blanches, lettres de soutien à la Reem Amsalem, et une lettre ouverte à la présidente de la Commission Ursula Von Der Leyen pour exprimer notre ferme opposition à la participation officielle de la Commission européenne au Pornfilmfestival Berlin 2024.

6.5. CSW 68

La CSW68 a eu lieu du 11 au 18 mars 2024

Ouverture session CSW68 en présence du Secrétaire général A. Guttierez.
La Belgique, était représentée par la secrétaire d'Etat Marie Colline Leroy, qui était là aussi pour représenter la présidence belge de l'UE.

Le thème était « Accélérer la réalisation de l'égalité femmes-hommes en réduisant la pauvreté des femmes et des filles ». Dans tous les pays du monde la pauvreté a un visage féminin.

Lors de son discours d'ouverture, le Secrétaire Général Antonio Guterres a commencé par Gaza, suivi par différentes zones de conflit où il appelait à la paix « en cette période de Ramadan moment de compassion, de réflexion et de compréhension ». Il a ensuite cité le rapport de la Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur les violences envers les femmes dans les zones de conflit, Pramila Patten, sur les exactions en Israël qui fait état « de preuves crédibles de viols, de tortures à caractère sexuel et de traitements cruels commis contre des femmes et des jeunes filles par le Hamas pendant et après les attaques du 7 octobre » et « des motifs raisonnables de croire que de telles violences pourraient toujours être perpétrées contre les personnes encore en captivité ».

Viviane Teitelbaum a assisté et pris la parole à l'évènement organisé par l'OIF et Regards de Femmes « Les élues au service des politiques publiques de lutte contre la pauvreté des femmes et des filles ».

Les thèmes abordés étaient quel rôle les parlementaires peuvent-elles jouer dans la réduction de la pauvreté des femmes, comment réduire la pauvreté et la précarité des femmes en France : l'habitat social, comment la présence de femmes élues peut améliorer les politiques publiques de réduction de la pauvreté, et comment l'économie sociale et solidaire peut sortir les femmes de la pauvreté et de la précarité.

L'après-midi, elle a assisté à l'évènement de l'Union interparlementaire des parlements sensibles au genre : « faire progresser l'égalité des sexes pour mettre fin à la pauvreté ».

Cela a été l'occasion d'introduire une perspective parlementaire dans les discussions de la 68e session de la Commission de la condition de la femme en mettant en lumière le rôle des parlementaires dans la formulation de lois et de politiques qui s'attaquent spécifiquement à la pauvreté et qui permettent de s'assurer que les financements publics favorisent l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Ensuite, elle a assisté à la Concertation Francophone de haut niveau en marge de la 68e session de la CSW sur « l'autonomisation des femmes francophones : un levier pour une inclusion économique durable ».

Viviane Teitelbaum a également participé à l'échange de la commissaire européenne Helena Dalli avec les associations. Elle était dans la délégation du Lobby Européen des Femmes, elle a pu intervenir sur les violences faites aux femmes et en particulier l'exploitation sexuelle et la traite.

6.6. Travail au sein du Conseil Consultative Genre et Développement (CCGD)

Viviane Teitelbaum a participé aux travaux du Conseil Consultatif Genre et Développement jusqu'en septembre 2024.

Elle a pu travailler sur :

- L'avis du Conseil Consultatif Genre et Développement en faveur d'une meilleure intégration du genre dans l'approche du triple nexus ;
- L'avis destiné au nouveau gouvernement : l'égalité des genres par la solidarité internationale ;
- Le débriefing de la 68ème session de la commission de la condition de la femme des nations unies (csw68) ;
- Le rapport d'activité 2023